260305 – 12

VILLE DE SAINT-CALAIS
SARTHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 27.02.2026
DATE D'AFFICHAGE : 27.02.2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 20
Présents 17
Votants 18

Secrétaire de séance
Monsieur Aris GUIBERT

Publié le 11/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc MERCIER.

Etaient présents
Mme BONNEFOY, Mme BONVALET, Mme CHEVALIER, M. COUBARD, M. DODU COURTY, M. FONTAINE, M. GERBRON, M. GUIBERT Aris, M. GUIBERT Cédric, M. HÉLIÈRE, Mme LANDEMAINE, Mme LELONG, Mme MENU, M. AURIAU, M. NICOLAŸ, M. BESNARD, M. JANVIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée
Mme GASCHET qui donne pouvoir à Esthée BONVALET

Était absent
M. PROVOST

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CINQ BORNES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Les 5 Bornes de Saint-Calais ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget Lotissement Les 5 Bornes, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et les produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après que Monsieur MERCIER, Maire, soit sorti de la salle et que Madame MENU ait endossé les fonctions de président de la séance,

Le Président de séance donne une présentation du Compte Financier Unique 2025 qui indique que :
- la section de fonctionnement, réalisée à hauteur de **171 390,10 €** en recettes, et **169 368,86 €** en dépenses, fait ressortir un excédent d'exercice de **2 021,24 €**,
- la section d'investissement, réalisée à hauteur de **86 358,86 €** en recettes, et **163 727,91 €** en dépenses, fait ressortir un déficit de l'exercice de **77 369,05 €**.

En incluant les exercices antérieurs, soit un excédent reporté pour la section de fonctionnement à hauteur de **383,01 €** et un déficit reporté pour la section d'investissement à hauteur de **0 €,** le déficit global de fonctionnement ressort à **1 638,23 €** et le déficit global de la section d'investissement ressort à **77 369,05 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**
ADOPTE le Compte Financier Unique 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint-Calais, 5 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Aris GUIBERT

Le Maire,
Marc MERCIER

MAIRIE DE St-CALAIS 72120 Sarthe

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202696-20260305-20260305_D12-DE
en date du 09/03/2026 ; REFERENCE ACTE : 20260305_D12